

Bulletin Municipal



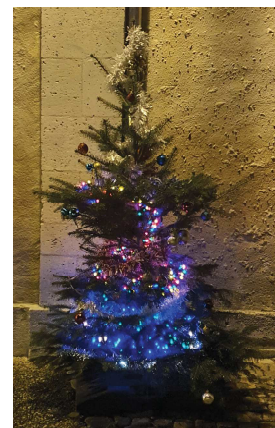
2ème semestre 2020, n° 004, ISSN 2729-6644

Décembre 2020

Bonnes fêtes de fin d'Année

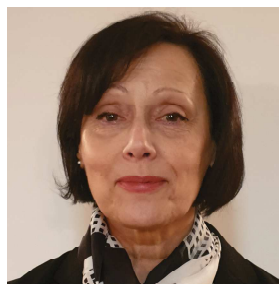
Dans ce numéro :

Edito du Maire	p2
Le CCAS	p3
Recrudescence de vols	p3
Histoire du masque	p4
Com. Bâtiments Voiries	p6
Frelons asiatiques	p8
Petit Guide du Bon Voisinage	p9
Nos Associations	p10
Com. Chemins Ruraux &	p12
Environnement	
APE	p13
Infos Pratiques	p14
Calendrier Calitom	p15
détachable	





Edito du Maire



« Entre possible et impossible deux lettres et un état d'esprit. »
Charles De Gaulle

Chères citoyennes, chers citoyens,

Comme de nombreux pays, la France est malmenée, la France est en danger ! Deux fléaux l'assaillent, la COVID-19 et le Terrorisme.

Il ne m'appartient pas de faire l'autopsie de la crise, de ses causes ; ses conséquences, nous les subissons tous, particulièrement nos entreprises, nos artisans. Pour celles et ceux dont l'activité est interrompue ou modifiée, n'hésitez pas à contacter Marine Bousseton au 0762666946.

La Communauté de Communes, en partenariat avec les Maires oeuvrent pour vous apporter un soutien, comme cela a été le cas lors de la 1^{ère} vague COVID.

Au vu de la situation actuelle, l'Etat a décidé de reporter au mois de juin 2021 les élections Départementales et Régionales. Bien qu'aujourd'hui, on observe une légère inflexion de la courbe d'évolution de la Pandémie, poursuivons nos efforts de respect des règles sanitaires.

Plus que jamais, la population doit se montrer solidaire, laisser de côté les petites guerres intestines, relativiser et apaiser les conflits de voisinage.

Tous les élus sont présents dans cette épreuve et à votre disposition.

Notre Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) poursuit ses efforts afin de vous accompagner au mieux.

Dans ce bulletin, vous trouverez un état des lieux et l'avancée des actions menées sur chaque commission, depuis moins de 7 mois.

Entre la rédaction des articles de celui-ci et son impression, d'autres évolutions auront eu lieu.

Au cours du premier trimestre, votre avis sera sollicité pour envisager un regroupement des deux secrétariats de mairie. En effet, il est très pénalisant de poursuivre une bonne gestion administrative en laissant un agent isolé et en obligeant les administrés à se déplacer d'un site à l'autre selon l'objet de leurs demandes.

En janvier, nous ne pourrons pas nous réunir, comme cela se fait traditionnellement, pour la célébration du nouvel an 2021. Le Conseil Municipal et les employés communaux m'accompagnent pour vous présenter nos meilleurs vœux virtuels de Santé, Bonheur, Paix et Prospérité pour vous et vos familles.

Ensemble, gardons confiance malgré les épreuves exceptionnelles auxquelles nous devons faire face!

Je reste toujours à votre écoute sur chaque permanence des mairies siège et annexe.

Je remercie sincèrement celles et ceux qui nous apportent bienveillance et soutien.

Brigitte Précigout

Maire de Moulins-sur-Tardoire



Le **C**entre **C**ommunal d'**A**ctions **S**ociales de Moulins- sur- Tardoir se mobilise au quotidien pour l'ensemble de ses habitants. Au-delà des actions d'ordre matériel, notre équipe s'engage volontairement à privilégier un service de proximité et d'écoute

régulier. Dans la période actuelle, rien n'est plus important, dans le respect des règles sanitaire en vigueur, de préserver le lien, la discussion, particulièrement auprès des personnes isolées et/ ou fragilisées. A ce titre, sur demande de la préfecture, le registre des personnes vulnérables est plus que jamais en vigueur pour accentuer notre attention particulière auprès de celles-ci.

NOS ACTIONS DEPUIS JUIN:

- Distribution de masques à l'ensemble de la population (1ere vague).
- Dernièrement, don de 10 masques jetables et 1 en tissu lavable, par collégien et lycéen (11 à 18 ans).
- Des masques en tissus de petites tailles pour les enfants de 6 à 10 ans restent disponibles en mairie.
- Aide aux sinistrés des Alpes Maritimes, (Alimentaire et produits d'hygiène).
- Conférence sur les thèmes de la sécurité routière, la vigilance citoyenne et les différents types de cambriolages, présentée par la gendarmerie nationale à une trentaine de participants. Un débat constructif a pu être engagé.
- Suite à l'impossibilité d'organiser le traditionnel « repas des aînés » un panier garni leur a été offert.

L'ensemble des membres du CCAS reste à votre écoute et s'engage au quotidien pour aider et conseiller l'ensemble de la population. Pour nous joindre contacter les secrétariats des Mairies.

Tel 05 45 23 11 68 ou 05 45 23 10 83

Recrudescence de vols, soyez vigilants !



Dans la nuit du 15 au 16 juin 2020, un vol avec effraction a été perpétré aux abords de la mairie siège. Les auteurs ont vandalisé le fourgon communal stationné dans la cour de l'école. Du matériel électroportatif et thermique, plus outillages divers servant à l'entretien de la commune ont été volés.

La porte de la réserve, située derrière la salle des associations a également été fracturée, la trappe donnant accès au sous-sol a été ouverte, mais aucune disparition de matériel n'a été constatée.

Après dépôt de plainte et enquête par la Gendarmerie, quelques outils ont été restitués. Le reste du matériel volé, dont la valeur était la plus importante, n'a pas été retrouvé . A ce jour, nous avons réinvesti dans une partie du matériel pour une valeur de 1 466 €, sachant qu'il en reste d'autres à remplacer en 2021. Le dossier d'indemnisation auprès de notre assureur est en cours d'étude (vol matériel, dégradations sur véhicule).

Dégradations défibrillateurs :

Les deux défibrillateurs, situés en façade de la mairie et de la mairie annexe ont été ouverts de manière volontaire et inappropriée. Tout porte à croire qu'ils ont été mis hors d'usage de manière concomitante, au cours de l'été. Les électrodes adultes et enfants qui équipent ces matériels de secours médical d'urgence, ont été volés. **Ce type de comportement inacceptable, a mis en danger la vie des personnes qui auraient pu se trouver en situation d'urgence vitale face à un matériel inopérant.** Dès la constatation de ces dégradations, les deux défibrillateurs ont été rééquipés, contrôlés et rendus à nouveau opérationnels. Le remplacement de ces électrodes nous a coûté 550,68 €.

Sortez masqués !

Histoire médiatique du masque de protection.

Au XVII^e siècle déjà, le célèbre « masque à bec de canard », garni de plantes aux propriétés désinfectantes, est imaginé par Charles de Lorme afin de protéger les médecins de peste de la contagion aérienne. Au fil des années et des épidémies, les dispositifs filtrants se précisent et c'est durant le second XIX^e siècle que le masque de protection s'introduit dans le milieu hospitalier. Dès lors, il ne cesse d'être recommandé, d'abord au personnel médical, puis plus généralement à toute personne susceptible d'entrer en contact avec virus et microbes.



L'écho de Paris : 17 Février 1929

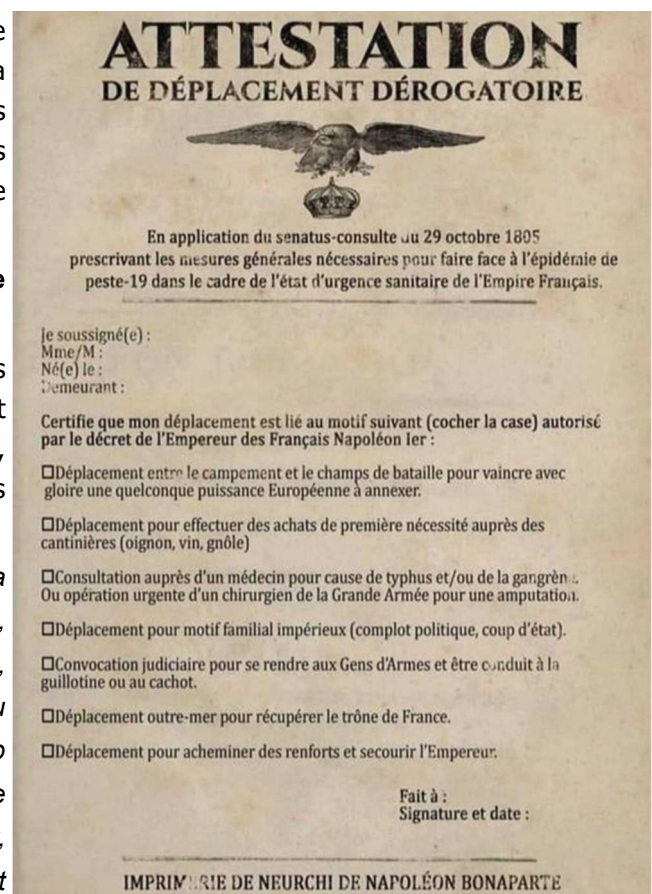
Devait-on aussi sortir masqué lors des précédentes épidémies ?

Bien que le port généralisé du masque nous semble être une mesure préventive sans précédent du fait de son caractère spectaculaire, il a souvent été indiqué lorsque la situation sanitaire l'imposait. Mais alors, quelles étaient les recommandations le concernant aux siècles précédents ? Levons le voile sur cette mesure moins originale que l'on ne pourrait le penser.

Depuis la grippe espagnole, les Français et le port du masque c'est une drôle d'histoire.

Alors que la question du port du masque, obligatoire dans les espaces publics clos, fait aujourd'hui l'objet de tous les fantasmes et questionnements en matière de sécurité sanitaire, on constate que, dès 1918 et la pandémie de grippe espagnole, les Français entretenaient déjà un « drôle » de rapport avec le masque.

« La récente conclusion, votée par l'Académie de médecine sur la proposition du docteur Bezançon, préconisant le port de masques, pour éviter la dissémination de grippe parmi le personnel sanitaire, ne consacre pas une nouveauté. Le masque protecteur est apparu pour la première fois il y a déjà bien des années [...] Serait-il trop compliqué de porter devant la bouche et le nez quelques doubles de gaz à pansement maintenus par une armature de fil de fer, exactement comme on porte des lunettes – ou plus simplement encore, de porter une voilette épaisse ? »



« À la séance d'hier de l'Académie de médecine, le savant professeur Marchoux a fait une communication du plus grand intérêt et de la plus pressante actualité ; il recommande, notamment aux médecins et au personnel hospitalier, de porter sur la figure un réseau léger, voilette ou masque, et en plus des lunettes, afin de se garantir de la projection de gouttelettes septiques provenant d'un éternuement, d'une toux, de la parole des grippés en cours de traitement. »

Le Journal- 13 Février 1929-

Dans un reportage humoristique en 1919, le journaliste de *L'Œuvre*, Marcel Coulaud, raconte son expérience masquée infructueuse menée avec l'un de ses amis au cœur de la capitale :

« J'ai pu constater tout d'abord un certain étonnement. La foule parisienne a eu le triste loisir, depuis quatre ans de guerre, de s'habituer aux figures les plus disparates, aux coutumes les plus étranges... »

— Tiens, deux Touareg, a murmuré une fillette instruite...

— Mais non, ma petite fille, fit la maman. Ce sont deux mutilés de la face...

J'ai pris le Métro... Comme à tout voyageur pressé de prendre la rame en partance, l'employée nous a d'abord fermé au nez le portillon.

Puis, soudain, prise de compassion : — Passez quand même, mes pauvres diables ; vous l'avez bien gagné !

Et la porte s'est ouverte devant nous.

A Londres, on s'est vite habitué au port des masques. Ce moyen pratique de se préserver de l'épidémie a vite rallié tous les suffrages. Paris n'est pas encore « à la page ». J'ai confectionné deux écriteaux qui voulaient gagner les Parisiens à ma cause.

« Le Boche est vaincu, disait l'un, mais la grippe ne l'est pas. »

« Masquez-vous les uns les autres... L'essayer c'est l'adopter », ai-je écrit sur l'autre.

Puis, muni de ces pancartes, tel un homme-sandwich de jadis, j'ai parcouru les boulevards...

J'eus un succès d'estime... de curiosité... mais ce fut tout... Mon masque ne recueillit aucune approbation flatteuse...

— Est-il possible de s'affubler de la sorte ?

— Ce sont des gens qui craignent la grippe... Pour sûr qu'ils ne sont pas restés à Paris au moment des Berthas...

Au café où je me suis installé, plus de trois cents personnes ont fait cercle autour de moi. Quelques-unes avaient une attitude hostile.

J'ai cependant conservé intacte ma foi au masque protecteur, et j'espère malgré tout, que mon exemple n'aura pas été vain. Il aura en tout cas réussi à me procurer une place assise dans le Métro — que dis-je ? quatre places assises — mes voisins ne se souciant guère d'attraper la grippe dont ils me croyaient atteint.

L'Œuvre, 28 février 1919



Dès le 11 mai 2020, avec un siège sur deux condamné dans les transports, les Français n'auront d'autre choix que de prendre leurs distances et d'adopter le masque de protection, sous peine de recevoir une note salée. Nous relèverons toutefois l'ironie de l'histoire : c'est un siècle plus tard, alors que les Français étaient prêts à leur faire une place dans leur garde-robe que les précieux tissus viennent à manquer ! L'histoire du masque protecteur français semble définitivement vouée à s'écrire à contretemps et elle comporte encore bien des incertitudes. Néanmoins, nous savons maintenant qu'il faudra l'adopter dans l'espace public, ce qui ne va pas arranger les affaires de nos chers barbiers...

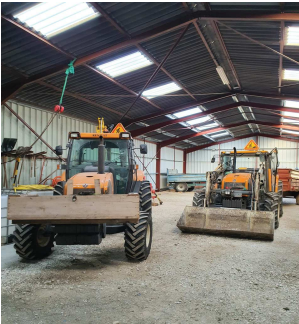


Un grand merci à Patricia, qui a confectionné et offert des masques faits à la mains au CCAS.

LES ACTIONS DE LA COMMISSION BATIMENTS VOIRIE

Aménagement local communal :

Le dépôt communal situé au Gouttes, sur le site Rancogne, dont l'agrandissement a permis de garer l'ensemble du matériel et le fourgon communal, a bénéficié d'un aménagement à l'attention des agents techniques.



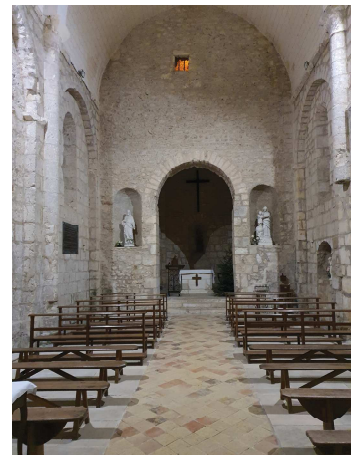
Pour optimiser l'efficacité des deux agents techniques sur leur temps de travail, la décision d'effectuer la prise de service sur le lieu où est stocké l'ensemble du matériel, a été prise. Pour ce faire, il convenait d'aménager le local, situé dans le bâtiment, pour leur permettre d'avoir accès à une douche, des toilettes, un coin repas. Un aménagement a été fait en conséquence par un artisan de la commune et a consisté en la mise aux normes électriques, en l'éclairage de l'extension du bâtiment, la pose d'une douche, d'un chauffe-eau, un réfrigérateur, du mobilier, remise en peinture. Il est à noter que la possibilité de prendre le repas du midi dans le local précédemment dédié dans le bâtiment de la mairie, a été conservé. Coût de l'extension avec aménagement 32 625,40 €, subventions 11 301,52 € (DETR* 6 577,52 €, Département 4 724 €). Récupération TVA 3 886,38 €. Soit un coût pour la commune de 17 437,50 €.

*Dotation aux Equipements sur les Travaux Ruraux aide distribuée par la préfecture

L'Eglise de Vilhonneur :

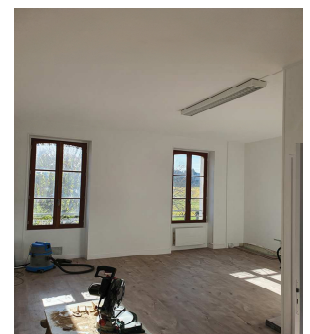


L'éclairage intérieur de l'église a été entièrement refait par un artisan de la commune (coût 1320€). Les anciens projecteurs, gourmands en énergie ont été remplacés par d'autres à LED, basse consommation. Cette lumière blanche éclaire magnifiquement les voûtes de la nef et du chœur. La pose récente d'un tabernacle et d'une lumière rouge matérialisent la présence du Christ. Un tronc nouvellement installé permet de recueillir les dons des paroissiens et visiteurs. D'autres aménagements liturgiques sont envisagés en lien avec les prêtres de la paroisse. L'objectif très prochain est de permettre à toutes et à tous, fidèles et visiteurs, l'accès à l'église en journée.



Bureau du Maire :

La création d'un bureau pour madame le Maire est en cours de réalisation, au premier étage de la mairie, ainsi qu'une zone pour le stockage des archives, au-dessus de la salle du conseil municipal. L'accès au bureau du Maire s'effectuant par un escalier, les personnes à mobilité réduite pourront toujours être reçues dans un espace au rez-de-chaussée. Pour minimiser le coût de ces travaux, ceux-ci sont réalisés en régie, c'est-à-dire par le service technique communal.



La salle polyvalente de Rancogne :



La restauration de la salle polyvalente suite aux dégâts occasionnés par l'orage de grêle du 04 juillet 2018, est achevée. Tout en conservant les murs, des aménagements intérieurs et extérieurs ont été réalisés et permettent un accès sécurisé pour les personnes à mobilité réduite. Un espace terrasse extérieure avec rampe PMR et une partie engazonnée donnent une perspective intéressante sur l'église. Deux places de parking PMR ont été créées dans une zone sécurisée au bas de la rampe donnant accès à la terrasse extérieure et à la salle. La réouverture au public devrait intervenir très prochainement. Sa capacité d'accueil sera de 110 personnes. Coût du chantier (hors toiture) 218 271,41 €, subventions 76 500 € (62 500 € DETR*, 14 000 € Département) récupération TVA 29 819,93 €. Soit un coût pour la commune de 111 951,48 €.

Reconstruction de la salle polyvalente de Vilhonneur :

La salle polyvalente, dont le toit, charpente, couverture et isolation, s'étaient écroulés, va enfin être reconstruite. On parle bien d'une reconstruction, puisque seuls les murs de la salle subsistent. Conformément aux nouvelles normes imposées, un réaménagement complet va être réalisé. Il s'agit d'un chantier important pour la commune, tant au regard de l'aspect financier que du suivi des travaux. Le marché public, scindé en neuf lots distincts, a été lancé et clôturé au 18/11/20. Si l'ensemble des lots sont attribués par la commission d'appels d'offres, les travaux pourraient débuter en janvier prochain et devraient s'achever fin 2021. Spacieuse et fonctionnelle cette nouvelle salle, redessinée par un cabinet d'architecte, intégrera les dernières normes environnementales en matière d'isolation, d'économie d'énergie et acoustique. Sa capacité d'accueil sera de 190 personnes



Entretien de la voirie :

La voirie communale nécessite une attention constante pour préserver la sécurité de tous. Différents modes d'entretien sont mis en place en fonction des travaux à réaliser. Pour les « nids de poules » les réparations sont faites à l'aide d'enrobé à froid par le service technique communal. Pour des réparations sur des surfaces plus importantes, la méthode employée est appelée « point à temps ». Elle doit être réalisée par des entreprises spécialisées, car elles nécessitent du matériel et un savoir faire que la commune ne possède pas. Suite à la fusion des deux communes, il faut maintenant réfléchir en terme global. Des devis sont en cours pour l'année prochaine. Sur l'année 2020, l'ensemble des routes communales de, anciennement Vilhonneur, ont été réparées et remises en état pour un coût de 8 400 €.

Passerelle du moulin de la Forge :



Une passerelle neuve vient d'être posée sur la Tardoire, au niveau du moulin de la Forge. Cette passerelle vient remplacer l'ancienne devenue dangereuse au fil des années, notamment les marches permettant l'accès de part et d'autre. Une entreprise locale a géré ce chantier et notamment la pose. Désormais le sentier de randonnée qui emprunte cet itinéraire, est sécurisé. Coût de l'opération 25 172,80 €, subvention départementale 7 000 €. Récupération TVA 3 441,12 €. Soit un coût pour la commune de 14 731,68 €.



Agissons ensemble contre le frelon asiatique !...

Le frelon asiatique est une espèce envahissante, de plus en plus présente sur notre territoire.

Son implantation et sa propagation menacent les écosystèmes selon l'Union internationale pour la conservation de la nature. Le frelon est un insecte urbain et péri-urbain, ce type d'habitat abrite également **les abeilles**, une des **proies préférentielles du frelon asiatique**.



Comment le reconnaître ?

Il est plus petit que le frelon européen mais beaucoup plus foncé.

- ses **pattes sont bicolores** : noires près du thorax et jaunes aux extrémités ;
- son **thorax est brun-noir et velu** ;
- son abdomen présente un anneau orangé unique ;
- **sa tête est noire** (contrairement au frelon européen qui a une tête brun-rouge) ;
- il mesure environ **3 cm** (le frelon européen qui mesure environ 4 cm).



Où et quand le voit-on ?

Le frelon asiatique est une espèce diurne, dont l'activité s'arrête dès la tombée de la nuit. On le verra donc uniquement **en journée, entre mars et décembre**.

Les femelles fondatrices hivernent en effet jusqu'au mois de mars, moment auquel elles ébauchent un nid qui servira à bâtir une nouvelle colonie.



Notre action :

La commune de Moulins-sur-Tardoire s'associe aux habitants pour agir ensemble contre cette espèce. Une subvention sera attribuée pour chaque destruction de nid de frelons asiatique. 1 participation financière par foyer et par année civile à compter de 2021.

Les modalités: contacter un spécialiste, acquitter la facture, puis l'adresser en mairie avec un justificatif de domicile et votre RIB.

Pour votre information entreprise présente sur la commune :



Bilan de la campagne de capture de chats errants ayant eu lieu du 01 juillet au 21 août 2020

chats et chatons capturés : 39

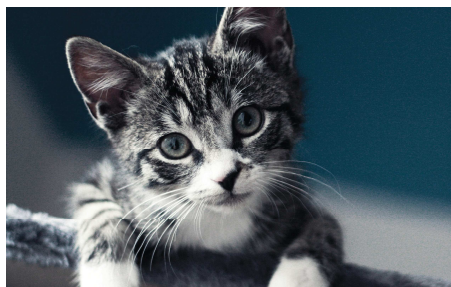
chats stérilisés (remis sur sites)

Femelles : 11

Mâles : 4

Chats séropositifs : 4 (euthanasiés)

Chatons : 20 (mis en fourrière)



Aucun de ces animaux n'était identifié. Nous vous rappelons la nécessité de faire identifier et stériliser votre animal comme nous en avons fait état dans le bulletin municipal de juin 2020.

LE PETIT GUIDE DU BON VOISINAGE

« Respecter l'autre et soi-même pour mieux vivre ensemble! »

1 le bruit de comportement:

- Je ne dois pas faire de bricolage ou de jardinage avec des outils, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, ponceuses ... dont le bruit génère des fréquences qui se différencient nettement de celles existantes habituellement et pourrait porter atteinte à la tranquillité de mon voisinage en dehors des horaires suivants :



- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00



- Si je fais une fête avec de la musique, je préviens mes voisins, je ne laisse pas mes fenêtres ouvertes et je veille à baisser considérablement le son vers 22h.



Selon le code de la santé publique et de l'arrêté préfectoral, les nuisances sonores sont punies d'une contravention allant de 68 € à 450 €.

2 les animaux :



- Quand je promène mon chien c'est toujours en laisse, pour éviter morsures et accidents de la circulation.
- Je ne laisse pas divaguer mon chien seul, si mon chien n'est pas agressif avec moi il peut l'être avec des inconnus.
- Je fais identifier et vacciner mes animaux.

Le propriétaire, gardien ou détenteur d'un animal à quelque titre que ce soit est tenu, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Sa responsabilité peut être engagée devant les tribunaux. Le maître peut être redevable d'une amende allant jusqu'à 450€. Le tribunal peut prononcer une peine de confiscation et de placement en chenil, voire faire euthanasier l'animal. Le locataire peut voir son bail résilié.

- S'il fait ses besoins dans la rue ou dans les chemins communaux, je suis dans l'obligation de ramasser ses crottes.

Le non-respect de ces dispositions est puni par une contravention de 35 €

- J'éduque mon chien pour éviter tout désagrément, entre autre, les problèmes d'aboiement. Mon chien peut aboyer en mon absence et gêner le voisinage.

3 l'hygiène et la propreté :

- Je ne fais pas mes travaux sur la voie publique et n'y laisse pas mes gravats.
- Je ne sors pas ma poubelle n'importe quand, juste la veille du ramassage et je n'oublie pas de la rentrer quand les éboueurs sont passés.
- Je ne laisse pas mes containers à poubelles sur la voie publique en dehors des jours de ramassage.
- Je ne fais pas brûler mes déchets verts une fois que j'ai tondu ou taillé mes arbres.



Depuis l'arrêté préfectoral du 3 MAI 2016 les feux de plein air sont strictement interdits.

- Je les emmène à la déchetterie :

Déchetterie de Montbron ouverte :

Les lundis, mardis, vendredis et samedis de
9h à 12h et de 14h à 18h

Les mercredis de 14h à 18h

fermée les jeudis et dimanches

Déchetterie de La Rochefoucauld ouverte :

Du lundi au samedi de
9h à 12h et de 14h à 18h

Fermée le dimanche



Foyer Loisirs Plein Air



Pour les raisons sanitaires que tout le monde connaît, le Foyer Loisirs Plein Air n'a pas pu vous proposer les manifestations habituelles en 2020. Seuls l'assemblée générale et le concours de belote ont pu avoir lieu. Cependant, les bénévoles ont poursuivi leurs efforts en réparant, préparant, améliorant le matériel de l'association afin de mieux aborder la reprise des activités dès que possible. Des investissements de matériels ont aussi été réalisés.

Traditionnellement, l'assemblée générale se tient en Janvier. Si la situation le permet, nous définirons les dates des manifestations suivantes :

- Concours de belote (Février)
- Repas choucroute (Avril)
- Repas de la St-Jean (Juin)
- Exposition de véhicules d'antan (Juin)
- Rallye touristique (Juillet)
- Bric à Brac (1er dimanche d'Août)
- Repas paella (Septembre)
- Repas fruits de mer (Octobre)



D'autres manifestations pourront être rajouter en fonction de l'actualité sportive. (retransmission sur grand écran...)

Au nom de tous les bénévoles, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année, ainsi qu'une bonne et heureuse année 2021, en espérant vous revoir bientôt et revivre ensemble les bons moments de convivialité que nous apprécions tant.

R. NEBOUT

Président FLPA.

La Chasse :

Sauf conditions sanitaires défavorables, l'association maintient ses repas aux dates habituelles : les 7 mars 2021 et 4 juillet 2021.

Les Liliputiens :

En raison de l'épidémie de Covid 19 et soucieux du respect des consignes sanitaires, aucune manifestation destinée aux différents publics n'a eu lieu depuis le début du confinement et ce jusqu'à la fin de cette épidémie ...

Souhaitant vivement vous retrouver le plus tôt possible, toute l'équipe des « liliputiens » vous adresse ses chaleureux vœux pour 2021.



Les Anciens Combattants



En raison du COVID aucune manifestation n'a été effectuée par les membres de ces associations.

Lors des cérémonies un minimum de personnes étaient présentes conformément aux directives Préfectorales.



Le Moulin de La Pierre :

Malgré un début d'année incertain, en raison de la crise sanitaire, les Hommes de la Pierre ont décidé d'organiser une exposition estivale en juillet, août et septembre. Un grand merci à tous les adhérents d'avoir présenté leurs sculptures et peintures. Leur talent a permis de montrer une exposition de grande qualité.

Tous les après-midi de juillet à septembre, les artistes ont accueilli environ 1 500 visiteurs et ont échangé avec eux sur leur art dans les règles de sécurité. Cette année, l'association n'a pas organisé d'atelier d'initiation mais nous espérons proposer des activités dans les prochains mois.

- Site www.moulinde lapierre et Facebook.
- Panneau publicitaire devant le cadre de sciage du moulin de la pierre.

Pour plus de renseignements tél 05.45.23.68.81.

Cette année, nous avons aussi engagé un partenariat avec deux associations passionnées, comme nous, par le patrimoine « les secrets de Pranzac » et « les chats-huants de Chazelles ». Nous remercions la municipalité de Moulins sur Tardoire pour son aide dans cette démarche et aussi pour ses interventions sur le site du Moulin de la Pierre et auprès de la CDC afin d'améliorer la sécurité et l'embellissement de cet endroit très apprécié des visiteurs. Le retour des touristes et locaux qui nous ont visités sont très encourageants. Les Hommes de la Pierre vous remercient.

Nos amis sculpteurs nous ont laissé quelques œuvres. Si vous avez envie de faire plaisir ou vous faire plaisir n'hésitez pas à nous contacter au 05.45.23.68.81 ou de passer nous voir le mercredi après-midi de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Prenez soin de vous.



Les Hommes de la Pierre.



L'Enchantié :

Malgré les difficultés rencontrées, comme tous, tout au long de cette année particulièrement bouleversée et problématique, l'association a pu assurer une grande partie de la programmation qui avait été annulée.

C'est ainsi que, de fin août au 9 octobre, nous avons :

- participé au Festival d'été de la Cie Théâtre en Action consacré aux UTOPIES REALISTES, les 29 & 30 août. Ce festival a accueilli plus de 100 personnes chaque jour pour des débats, documentaires, témoignages, du théâtre, de la poésie, et un concert de Jacques Bertin le dimanche soir.

- accueilli, Samedi 26 septembre à 20h30, le spectacle:

« Faïza KADDOUR chante COLETTE MAGNY » par la Cie Tombés du Ciel.

La présence d'un public nombreux -nous avons fait salle comble-et sa participation au débat qui a suivi sur la vie de Colette Magny, sur la construction du spectacle, les recherches en cours de la Compagnie pour poursuivre la création de ce spectacle, les rencontres de certains spectateurs avec Colette Magny, etc... ont confirmé à quel point les propositions artistiques font partie de l'essentiel pour de nombreuses personnes.

- accueilli Samedi 3 octobre à 20h 30 à L'Enchantié & Dimanche 4 octobre à 17h à la Ferme Théâtre de Moulidars : « L'HOMME SEMENCE », Récit musical à partir d'un texte attribué à Violette Ailhaud par la Cie Balagan. La mise en scène et l'interprétation de Julie Denisse et François Heim ont suscité beaucoup d'émotions dans le public qui a longuement débattu sur ce témoignage, les circonstances historiques relatées dans ce texte, son originalité et sa force, ainsi que sur l'autrice supposée.

- et nous rendre dans 6 écoles du territoire du 6 au 9 octobre avec la Cie Théâtre en action pour des séances de THEATRE INTERACTIF sur le thème :

« ON A BIEN LE DROIT D'ETRE DIFFERENT ! »

Les enfants ont été nombreux à proposer des idées pour résoudre les problèmes présentés dans le scénario proposé par les 3 comédiens et nombreux également à venir sur scène pour mettre en pratique les solutions alternatives qu'ils proposaient. La question du harcèlement a ainsi été abordée de manière très concrète. Ce projet a été soutenu par une aide financière complémentaire de la mairie de Moulins Sur Tardoire et par l'Association Jeunesse Avenir de Montbron. Nous les remercions vivement.

Nous remercions aussi vivement le Conseil Départemental qui, dès courant juillet, nous a adressé les fonds correspondant à l'aide à la diffusion de la programmation prévue, nous permettant ainsi de confirmer notre engagement auprès des Compagnies. Nous avons appris courant octobre l'acceptation de l'aide demandée à la Communauté de Communes et nous l'en remercions.

Les projets pour l'année 2021 sont rendus difficiles par les incertitudes persistantes concernant les conditions de réouverture des lieux culturels. Nous avons dû reporter l'Assemblée Générale et ne pouvons donc pas annoncer le contenu de la saison prochaine.

Par contre, nous nous sommes engagés à programmer en 2021 le concert de MELISSMELL & MATU, déplacé 2 fois en 2020.

Nous envisageons aussi de poursuivre nos actions en direction des scolaires, cette fois à destination des collégiens et nous organiserons une manifestation festive autour des 10 ans de L'Enchantié. Nous serons heureux d'accueillir à cette occasion des habitants de la commune.

Le Potager des Poissons:

Nos ventes à la serre sont ouvertes du lundi au samedi de 9 h à 13 h, avec un étalage le samedi matin. Boutique ouverte sur notre site lepotagerdespoissons.fr pour commander vos légumes et réserver les visites de la serre.

Ferme aquaponique - Les Gouttes - 171, route des grands fossés, Rancogne, 16110 Moulins-Sur-Tardoire

Site internet : www.lepotagerdespoissons.fr

Géolocalisation : <https://goo.gl/maps/TUPofEDG5e92>

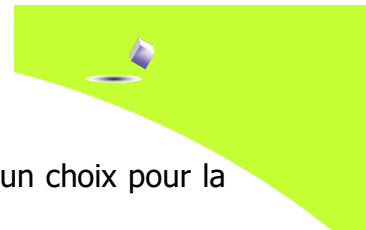
Email : contact@lepotagerdespoissons.fr

Page facebook : <https://www.facebook.com/lepotagerdespoissons/>

Nous avons lancé une collecte participative sur la plateforme mimosa pour développer notre entreprise agricole avec des projets connexes.

<https://www.mimosa.com/fr/projects/le-potager-des-poissons-finalisons-notre-ferme-aquaponique?l=fr>





Les poubelles :



Suite à un constat d'incivisme nous avons été contraints de faire un choix pour la salubrité publique dans l'intérêt général.

En partenariat avec Calitom nous avons réorganisé la collecte des ordures ménagères et sélectives sur le site de Vilhonneur, en supprimant les 52 grands containers mis à disposition sur la voie publique.

A ce jour, la gestion de celle-ci est homogène sur l'ensemble de la commune.

Entretien routes communales, chemins blancs et élagage d'arbres :

L'entretien des bords de routes communales est réalisé par une entreprise. Elle réalise 3 fauchages dans l'année pour un coût de 3 780 €.

L'entretien des chemins blancs est réalisé par nos agents techniques. Les travaux consistent au fauchage des bordures, à l'élagage et au rebouchage des trous avec du calcaire (3 316 €). Pour information nous avons 45 km de chemins blancs à entretenir, nécessitant un temps de travail important pour nos agents.

Pour l'élagage d'arbres en bord de route et sur les terrains communaux, nous avons fait appel à une entreprise spécialisée qui a broyé les déchets végétaux. Nous avons récupérés ceux-ci pour couvrir le sol afin d'éviter la pousse d'herbe. Environ 40 arbres ont été taillés pour un montant de 4 050 €.

Entretien des cimetières:

Depuis 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite ce qui modifie les pratiques d'entretien de l'espace public.

Votre nouvelle municipalité, consciente de la vocation et la symbolique du lieu qui exigent un entretien strict et soigné, a mené une réflexion en s'appuyant sur les différentes expériences mises en place sur d'autres communes. Il en ressort que l'engazonnement est une stratégie qui présente de nombreux avantages pour faire du cimetière un site paysager propice au recueillement. De plus l'entretien sera facilité, donc moins coûteux car il est plus rapide de tondre que de désherber des surfaces en gravier.

Sur notre commune nous avons 3 cimetières sur le site de Rancogne et 1 sur le site de Vilhonneur. Nous avons procédé, après nettoyage, à l'engazonnement des allées secondaires des cimetières avec du gazon universel à base de fétuque ovine. Végétaliser ou enherber un cimetière ne signifie pas l'enherber dans sa totalité. Selon la typologie des espaces, allées principales, secondaires, inter-tombes, espaces en attente de concession, etc.... le traitement ne sera pas forcément uniforme.

L'approche ne doit pas être « végétaliser pour végétaliser » ou « végétaliser pour gagner du temps d'entretien » mais plutôt offrir un autre visage moins minéral, plus naturel au cimetière.

Gestion numérique des cimetières:

La gestion des cimetières est à ce jour le fruit d'un travail sur le papier. L'accumulation des données, la lourdeur des directives et le nombre de cimetière sur notre commune nous imposent désormais une optimisation qui passe impérativement par l'informatique.

Les objectifs sont multiples, mais ils ont comme finalité de clarifier les données et de dynamiser les actions. Au cours de l'année 2021 des conseillers municipaux rassembleront toutes les archives (contrats de concession, situation, état du monument, renouvellement) des deux anciennes communes qui remontent sur plusieurs décennies. Pour chaque concession des photos seront faites permettant ainsi d'en vérifier l'état et de répertorier le patrimoine funéraire qui constitue une richesse pour notre commune.

Un travail de recherche sera nécessaire car nous avons constaté dans les plus anciens cimetières, que certaines tombes n'étaient plus identifiables. Nous solliciterons certainement nos anciens.

Après ce travail de recensement et de regroupement de documents pour chaque concession, nous pourrons passer à la deuxième phase, la mise en place d'un outil de gestion numérique pour nos quatre cimetières. Affaire à suivre....

QUI SOMMES NOUS?

L'association des parents d'élèves du R.P.I Saint-Sornin, Vouthon, Orgedeuil et Moulins sur Tardoire a pour but d'aider au financement des sorties scolaires des écoles de St Sornin et Vouthon grâce à l'organisation de divers événements tout au long de l'année. Les bénéfices servent aussi à l'achat de jeux et matériels pour les cours de récré.

LES EVENEMENTS DE CE DEBUT D'ANNEE

A l'approche des fêtes de Noël, l'APE a organisé, comme depuis plusieurs années, la vente de sapin de Noël.

Cette année, la traditionnelle fête de Noël ainsi que la tombola gastronomique ne pourront avoir lieu. Lors de cette fête, les petits et les grands bénéficient d'un spectacle et les enfants ont la joie de rencontrer le Père Noël qui leur remet en cadeau un livre chacun. Tout cela étant financé par l'APE. Cette année, nous avons donc décidé que le Père Noël offrirait quand même un cadeau à chaque enfant. Nous tenions à remercier chaque commune du RPI pour leur participation au financement de ce projet et ainsi permettre sa réalisation pour le plus grand bonheur des enfants.

Pour l'année 2021, l'APE projette d'organiser*, le loto des écoles le samedi 6 février, une vente de chocolat de Pâques, une randonnée à thème le samedi 5 juin et la kermesse des écoles le samedi 26 juin. (*sous réserve des conditions sanitaires)

En attendant de vous accueillir lors de ces manifestations,

L'APE VOUS SOUHAITE À TOUS DE TRÈS BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE



NOUS CONTACTER

Nadia : 06.62.73.15.05

Grégoire : 07.78.64.32.36

Infos pratiques



ADMR de La Rochefoucauld

Renseignements au 05.45.62.24.64

Site internet : www.fede16.admr.org

Email : lacrochefoucauld@laroche.fede16.admr.org

Senior Compagnie

Plus qu'une aide, une compagnie

Sénior Compagnie
Renseignements au
05.45.94.98.73

Site internet :

<https://angouleme.senior-compagnie.fr/>



Ehpad de Montbron

Tarifs, contact et
renseignements au
05.45.70.45.60

du lundi au samedi à partir de 14h00.

Email : administrationehpad-montbron.fr



PRÉSENCE VERTE CHARENTE
SERVICES À DOMICILE
sur tout le département de la Charente

Site internet :

www.presencevertetcharente.fr

Email : presenceverte16@msa-services.fr

PRÉSENCE VERTE CHARENTE

Renseignements au
05.45.97.81.30



MAISON & SERVICES

Ménage • Repassage • Jardinage • Nettoyage

Société CAVALIE
Renseignements au
05.45.66.22.11

Vous êtes artisan, auto-entrepreneur, à votre compte, vous êtes gérant d'une société, propriétaire d'un gîte etc...

Vous souhaitez vous faire connaître nous vous proposons une parution gratuite dans le prochain bulletin.

Envoyez vos coordonnées, logo, photos, petit article par mail à :

n.lepretre@moulins-sur-tardoire.fr ou

par courrier à la mairie en mentionnant :

« Parution Bulletin Municipal pour Nathalie LEPRETRE ».

Vos coordonnées pourront être gardées pour le futur site internet qui devrait voir le jour en 2021.

Ouverture au public de la Mairie Moulins-Sur-Tardoire

Attention les horaires peuvent être modifiés compte tenu de la situation d'urgence sanitaire.

Mairie :

Lundi et mardi de 14h à 17h

Jeudi et vendredi de 9h à 12h

☎ 05 45 23 11 68

💻: secretariat@moulins-sur-tardoire.fr

Mairie annexe :

Mardi et vendredi de 14h à 18h

☎ 05 45 23 10 83

SACS JAUNES

Pour les familles dont la dotation est insuffisante, une réserve est disponible en mairie, n'hésitez pas à passer en mairie ou à appeler.

Service communication:

Mairie de Moulins-Sur-Tardoire

Ont participé à ce numéro :

Brigitte Précigout, Nathalie Lepretre,

Vanessa Aubin, Aurore Duval, Natacha Olivier, Maryline Mazeau, Stéphane Viseur, Éric Tardieu, Loïc Bonneau, Régis Pascal.

Crédits Photos : Commune de Moulins-Sur-Tardoire. Impression : Mediaprint & Cie – Chasseneuil sur Bonnieure. Tirage : 380 exemplaires

CALENDRIER COLLECTES CALITOM 2021 MOULINS-SUR-TARDOIRE

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 V FÉRIÉ	1 L	1 L	1 J	1 S FÉRIÉ	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V	1 L FÉRIÉ	1 M
2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J
3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J	3 S	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 D	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 M	5 V	5 V	5 L FÉRIÉ	5 M	5 S	5 L	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D
6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M	6 S	6 L
7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L	7 M	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 V	8 L	8 L	8 J	8 S FÉRIÉ	8 M	8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M	9 V	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J
10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J	10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V	11 D	11 M	11 S	11 L	11 J FÉRIÉ	11 S
12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S	12 L	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M	13 S	13 S	13 M	13 J FÉRIÉ	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L
14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M FÉRIÉ	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M	15 J	15 D FÉRIÉ	15 M	15 V	15 L	15 M
16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J
17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J	17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S
19 M	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D
20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M	23 V	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J
24 D	24 M	24 M	24 S	24 L FÉRIÉ	24 J	24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V	25 D	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S FÉRIÉ
26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S	26 L	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 V		29 L	29 J	29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M
30 S		30 M	30 V	30 D	30 M	30 V	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J
31 D		31 M		31 L		31 S	31 M		31 D		31 V FÉRIÉ

COLLECTE RANCOGNE ET LA BOISSIERE

COLLECTE ROCHEBERTIER

COLLECTE VILHONNEUR